

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2017

Légalement convoqué le 6 juin 2017, le Conseil Municipal s'est réuni le Lundi 12 juin 2017 à 19 h 00, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CARMINATI, Maire.

PRESENTS = Mme SEIGNEMARTIN, MM. DONZEL, TAVERNIER, Mme SERRE, M. MACHUT, Mme COLOMB, MM. LAURENT, PAPET, Mme CHARDEYRON, MM. TRINQUET, COLLET, UGUZ, Mmes GAUTHIER, FELIX, M. SANDRI, Mme PERONE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir :

M. THOMASSET, qui donne pouvoir à M CARMINATI

Mme DUFAYET, qui donne pouvoir à Mme. SERRE

M. ROBIN qui donne pouvoir à M. TAVERNIER

Mme DELECHAMP, qui donne pouvoir à Mme CHARDEYRON

Mme AVCI, qui donne pouvoir à Mme SEIGNEMARTIN

Mme MERCIER, qui donne pouvoir à Mme PERRONE

Absents sans pouvoirs : M RUGGERI, Mmes MERMET, AIT-HATRIT, M. YILMAZ



Après avoir procédé à l'appel nominal et avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 00.

En application de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le secrétaire de séance est nommé en la personne de Madame Jessica FELIX.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte-rendu du Conseil municipal du 12 avril 2017. L'approbation est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur le Maire indique les décisions prises au titre des délégations qui lui ont été confiées en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

DATE DE LA DECISION	OBJET
27/04/2017	Convention de d'entretien des postes de relèvement des eaux usées du club de voile, du camping et de la piscine Durée : 3 ans Forfait annuel 3 580 Euros HT
03/05/2017	Cession de 3 bennes ampliroll : 500 Euros
15/05/2017	Déclaration de sous-traitance pour les travaux d'aménagement de la Rue de l'Hôtel de Ville Sous-traitant : VIA SYSTEM Objet : signalisation horizontale et verticale Montant : 24 131.50 Euros HT

REF : BM – N° 2017-48

THÈME : FINANCES LOCALES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

OBJET : BUDGET COMMUNAL 2017 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal un projet de décision modificative du budget général pour prendre en compte les dépenses non initialement prévues au Budget primitif. L'ensemble de ces écritures est proposé par virement de comptes à comptes sans qu'il soit nécessaire de prévoir de recettes nouvelles.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-611-020 : Contrats de prestations de services	0,00 €	17 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6184-020 : Versements à des organismes de formation	0,00 €	2 570,40 €	0,00 €	0,00 €
D-6188-020 : Autres frais divers	0,00 €	2 410,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6281-020 : Concours divers (cotisations...)	17 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	17 500,00 €	22 480,40 €	0,00 €	0,00 €
D-739223-020 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0,00 €	6 861,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	6 861,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022-020 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	11 841,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	11 841,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	840,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	840,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65541-020 : Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	0,00 €	840,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	840,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	30 181,40 €	30 181,40 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-020-326-020 : DEPENSES IMPREVUES	12 884,99 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	12 884,99 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	840,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	840,00 €	0,00 €
D-2051-266-020 : MAIRIE	0,00 €	1 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2051-274-321 : MEDIATHEQUE	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	2 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-294-314 : CINEMA	750,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-336-020 : RESTO DU COEUR	840,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-273-026 : CIMETIERE	0,00 €	508,42 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-291-412 : PETANQUE	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-337-324 : MONUMENTS AUX MORTS	0,00 €	1 551,52 €	0,00 €	0,00 €
D-2138-291-412 : PETANQUE	0,00 €	711,34 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-08-020 : AMENAGEMENT DE LA RUE DE L'HOTEL DE VILLE ET LA RUE SAINT MICHEL	0,00 €	3 791,35 €	0,00 €	0,00 €
D-2181-337-020 : MONUMENTS AUX MORTS	0,00 €	1 155,48 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-274-321 : MEDIATHEQUE	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-294-314 : CINEMA	0,00 €	750,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-266-020 : MAIRIE	0,00 €	987,72 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-340-020 : DIVERS BATIMENTS	0,00 €	1 579,16 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 790,00 €	12 234,99 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	15 674,99 €	14 834,99 €	840,00 €	0,00 €
Total Général		-840,00 €		-840,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1.

Pour : 23	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

REF : BM – N° 2017-49

THÈME : FINANCES LOCALES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

OBJET : BUDGET ANNEXE AEP 2017 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal un projet de décision modificative du budget annexe « Eau potable » pour prendre en compte les dépenses non initialement prévues au Budget primitif. L'ensemble de ces écritures est proposé par virement de comptes à comptes sans qu'il soit nécessaire de prévoir de recettes nouvelles.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020-911 : Dépenses imprévues (investissement)	8 234,48 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	8 234,48 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-911 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	40 053,52 €	0,00 €	0,00 €
R-238-911 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 053,52 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	40 053,52 €	0,00 €	40 053,52 €
D-2315-911 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	8 234,48 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	8 234,48 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	8 234,48 €	48 288,00 €	0,00 €	40 053,52 €
Total Général		40 053,52 €		40 053,52 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1.

Pour : 23	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

REF : BM – N° 2017-50

THÈME : FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017 – DÉLIBÉRATION COMPLÉMENTAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal trois demandes de subventions par des associations dont l'action présente un intérêt pour la Commune. En effet, lors de sa délibération du 3 avril dernier, ces demandes n'étaient pas parvenues à temps mais la Commission des Finances avait budgété les sommes correspondantes : il convient dès lors de statuer une nouvelle fois.

Monsieur le Maire propose les montants d'aides suivants :

- PEP01 : 180 Euros
- Association des Anciens Combattants : 50 Euros
- Boxing Club Nantua Haut-Bugey (création) : 400 Euros

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- **APPROUVE** l'attribution de ces montants d'aides telle que présentée ci-dessus.

Pour : 23	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

REF : BM – N° 2017-51

THÈME : FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS

OBJET : DOTATION TERRITORIALE 2018 – VALIDATION DES DOSSIERS D'INTENTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que chaque année, le Département alloue 6 millions d'Euros d'aides aux collectivités, auxquels s'ajoute 1 million au titre des amendes de police. Les projets ainsi déposés au titre de l'année 2018 seront examinés dans le cadre de conférences territoriales organisées en fin d'année, réunissant l'ensemble des élus par territoire.

Pour cette année 2018, Monsieur le Maire propose les projets suivants :

- **Mise aux normes ERP des bâtiments communaux** (Gymnase municipal, Structure Multiaccueil, Tribunes-club-house du rugby et Centre des impôts fonciers) selon l'Agenda d'Accessibilité Programmé, validé en conseil municipal lors de sa séance du 30 septembre 2015 : 77 651.14 Euros
- **Rénovation des allées du cimetière** (130 701.35 Euros HT auquel il faut rajouter 6 279 Euros HT pour la végétalisation des allées principales)
- **Réaménagement de la Maison du Lien pour accueillir l'Espace de Vie Sociale** : 40 759 .96 Euros HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- **APPROUVE** ces projets pour l'année 2018
- **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer les dossiers d'intention au titre de la Dotation territoriale 2018.

Pour : 23	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

REF : BM – N° 2017-52

THÈME : FINANCES LOCALES – FONDS DE CONCOURS

OBJET : RESTOS DU CŒUR – FOND DE CONCOURS POUR MISE AUX NORMES DU BÂTIMENT

Monsieur le Maire présente un projet de mise aux normes électriques du bâtiment des Restos du Cœur. L'association a porté la charge financière des travaux (sur bâtiment communal) et un accord a été trouvé pour une répartition du coût avec la Commune de Montréal-la-Cluse, également bénéficiaire des actions de l'association. Le coût restant à la charge de Nantua est proposé à hauteur de 840 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- **APPROUVE** le fond de concours de 840 Euros au bénéfice des Restos du Cœur (antenne de Bourg en Bresse)

Pour : 23	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

REF : BM – N° 2017-53

THÈME : FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS

OBJET : CONTRAT AMBITION RÉGION – RÉNOVATION DE LA MAISON DU LIEN

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal une demande d'aide pour des travaux que pourrait financer la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de son dispositif Contrat Ambition Région – Volet Bourg-centre et pôle de services.

En l'espèce, il s'agit :

- Rénovation de l'ancienne gare pour la Maison du Lien pour un montant de 40 759.96 Euros HT

Dans le cadre de ce dispositif, la Commune peut espérer un montant d'aide à hauteur de 30 % sur le montant Hors Taxes, soit 12 227.99 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- **APPROUVE** ce projet d'investissement
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'adresser à la Région Auvergne-Rhône-Alpes le dossier de subvention correspondant.

Pour : 23	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

REF : BM – N° 2017-54

THÈME : URBANISME – ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DU SOL

OBJET : DÉCLARATION PRÉALABLE – CONVENTION D'UTILISATION À LONG TERME DE PLACE PUBLIQUE DE STATIONNEMENT (AYDIN)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Monsieur Aydin qui, dans le cadre d'une déclaration préalable pour l'aménagement de nouveaux appartements au 1 Rue St Michel, doit justifier de places supplémentaires de stationnement. Compte tenu de la configuration des lieux, la solution est de contracter avec la Commune une convention d'utilisation à long terme de places publiques de stationnement, conformément aux articles L151-33 du Code de l'urbanisme.

Les exigences réglementaires en matière d'urbanisme et de stationnement prévoient la justification de 2 places de stationnement. Compte tenu de l'intérêt pour la Commune de disposer de nouveaux logements neufs, il est proposé une mise à disposition ces deux places, de manière non affectée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- **APPROUVE** le projet de convention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

Pour : 23	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

REF : BM – N° 2017-55

THÈME : URBANISME – ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DU SOL

OBJET : DÉCLARATION PRÉALABLE – CONVENTION D'UTILISATION À LONG TERME DE PLACE PUBLIQUE DE STATIONNEMENT (SEMCODA-GRIOT)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de la SEMCODA qui, dans le cadre d'un permis de construire pour l'aménagement de nouveaux logements sur la propriété Griot, doit justifier de places supplémentaires de stationnement. Compte tenu de la configuration des lieux, la solution est de contracter avec la Commune une convention d'utilisation à long terme de places publiques de stationnement, conformément aux articles L151-33 du Code de l'urbanisme.

Les exigences réglementaires en matière d'urbanisme et de stationnement prévoient la justification de 60 places de stationnement. Compte tenu de l'intérêt pour la Commune de disposer de nouveaux logements neufs, il est proposé une mise à disposition des places correspondantes, de manière non affectée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- **APPROUVE** le projet de convention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

Pour : 23	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

REF : BM – N° 2017-56

THÈME : DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIÉNATION

OBJET : PROGRAMME GRIOT – AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet porté par la SEMCODA pour la réalisation de 40 logements en entrée de ville. Après un travail approfondi avec le CAUE de l'Ain et l'Architecte des Bâtiments de France, il est apparu opportun de couvrir les garages situés le long du projet, ainsi que le domaine public attenant, par une « casquette » pour en assurer à la fois la protection des intempéries mais également pour donner davantage de cachet à l'ensemble.

La pose de cette casquette nécessite une autorisation d'occupation du domaine public, fût-il aérien.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- **APPROUVE** le projet d'Autorisation d'Occupation du domaine public
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes afférents, nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour : 23	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

REF : BM – N° 2017-57

THÈME : DOMAINE ET PATRIMOINE – ACQUISITION

OBJET : PRÉ BERTHET – ACQUISITION DURAFOR & CONSORTS

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les conjoints Durafour ont proposé à la Commune d'acquérir les parcelles AK 83, 84 et 85 d'une superficie totale de 70 043 m² pour un montant total de 10 600 Euros. Ces parcelles sont contiguës aux tenements communaux et permettent une gestion optimale de la forêt communale, sous programme de gestion et régime forestier avec le concours de l'ONF.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- **APPROUVE** le projet d'acquisition de ces parcelles aux conditions ci-dessus exposées.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes afférents, nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour : 23	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

REF : BM – N° 2017-58

THÈME : DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIÉNATION

OBJET : PLACE DE LA DÉPORTATION – CESSION D'ESPACE VERT

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les Pompes Funèbres du Haut-Bugey, situées à proximité de l'ancienne gare, ont sollicité la Commune pour acquérir une partie de l'espace vert, pour une surface convenue estimée à 156 m² au prix de 17 Euros le mètre carré.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- **APPROUVE** la cession de ladite parcelle, à Messieurs RAMALHO Antonio et José, aux frais de géomètre et d'actes notariés, à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de signer tous actes afférents, nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour : 23	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

REF : BM – N° 2017-59

THÈME : DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIÉNATION

OBJET : SCI LES BATTOIRS – DÉLIBÉRATION RECTIFICATIVE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération n° 201714, en date du 2 mars dernier, par laquelle il a approuvé la rétrocession par l'EPF de l'Ain du bâtiment « Les Battoirs ». Afin d'éviter toute confusion, il est proposé de préciser le montant de la transaction : en effet, le montant total de la rétrocession est de 139 863.71 Euros. La Commune ayant déjà versé, au titre du portage foncier, 27 972.74 Euros, le solde à payer sera de 111 890.97 Euros, hors frais de portage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- **APPROUVE** cette modification.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour : 23	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

REF : BM – N° 2017-60

THÈME : URBANISME – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

OBJET : APPLICATION DU DROIT DU SOL – DEMANDE DE RÉALISATION D'UN ACCÈS SUR LE DOMAINE PUBLIC OU PRIVÉ DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que régulièrement, dans le cadre de projets ou de travaux d'urbanisme, les propriétaires riverains du domaine public sollicitent la Commune pour la réalisation d'un accès à la voie publique, nécessitant la rectification des trottoirs et bordures.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- **DIT** que cette participation s'appliquera pour tout accès au domaine public ou privé communal, à la charge du propriétaire.
- **DIT** que la réalisation technique se fera aux conditions, charges et contrôles exclusifs de la Commune.

Pour : 23	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

REF : BM – N° 2017-61

THÈME : DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

OBJET : ACCÈS AUX PROPRIÉTÉS ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX – REDEVANCE FORFAITAIRE DE REMPLACEMENT DES DISPOSITIFS D'ACCÈS

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les associations utilisatrices des salles et équipements communaux disposent de manière permanente, de clés et de badges. Compte tenu du coût engendré pour la réfection de ces dispositifs, Monsieur le Maire propose qu'une participation forfaitaire de 20 Euros HT, et d'une heure de main d'œuvre (au tarif délibéré en conseil municipal) soient appliquées en cas de perte ou vol d'une clé ou autre dispositif d'accès.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- **APPROUVE** le principe de cette participation forfaitaire.

Pour : 23	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

REF : BM – N° 2017-62

THÈME : AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES – ENFANCE

OBJET : CENTRE DE LOISIRS – PARTICIPATION COMMUNALE POUR LES VACANCES PRINTEMPS 2017

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la participation versée par la Commune à ALFA3A, pour la gestion du centre de loisirs, est inscrite au budget primitif au compte 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

Une particularité de ce compte prévoit que les dépenses qui y sont imputées doivent faire l'objet d'une délibération spécifique.

En l'espèce, le Conseil est sollicité pour approuver le versement de la participation communale, pour les vacances de printemps 2017, soit 99 Euros.

Pendant cette période, le centre a accueilli 6 enfants de Nantua.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- **APPROUVE** le versement de 99 Euros, au titre de la participation communale pour les vacances de printemps 2017.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, mandater et liquider ladite somme au profit de l'association ALFA3A, gestionnaire du Centre de loisirs de Nantua.

Pour : 23	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

REF : BM – N° 2017-63

THÈME : AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES – ENFANCE

OBJET : MULTIACCUEIL – SOLDE DE PARTICIPATION COMMUNALE POUR L'ANNÉE 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la participation versée par la Commune à ALFA3A, pour la gestion du Multiaccueil Les Eterlous, est inscrite au budget primitif au compte 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

Une particularité de ce compte prévoit que les dépenses à ce compte doivent faire l'objet d'une délibération spécifique.

En l'espèce, le Conseil est sollicité pour approuver le versement du solde de la participation communale, sur l'exercice 2016, tel qu'il ressort du budget prévisionnel présenté par l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- **APPROUVE** le versement de 10 253.23 Euros, pour solde de la participation communale pour l'exercice 2016.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, mandater et liquider ladite somme au profit de l'association ALFA3A, gestionnaire du Centre de loisirs de Nantua.

Pour : 23	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

REF : BM – N° 2017-64

THÈME : AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES – JEUNESSE

OBJET : ESPACE DE VIE SOCIALE – CONVENTION DE REPAS AVEC LA COMMUNE DE MONTRÉAL-LA-CLUSE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les Espaces de Vie sociale des deux Communes fonctionnent en symbiose et permettent ainsi la mutualisation des moyens et des ressources. À ce titre, pour les repas pris par les enfants à midi pendant les jours de fonctionnement de l'EVS de Nantua, il est proposé que les repas soient préparés par le prestataire actuellement en charge de ce marché à la Commune de Montréal-la-Cluse à charge pour elle de refacturer à la Commune de Nantua les frais ainsi avancés. À ce jour, le coût du repas est de 2,48 Euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- **APPROUVE** le projet de convention
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Pour : 23	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

REF : BM – N° 2017-65

THÈME : AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES – JEUNESSE

OBJET : ESPACE DE VIE SOCIALE – REMISE DE BONS D’ACHAT AUX BÉNÉVOLES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l’EVS a mis en place cette année un dispositif CLAS (Contrat Local d’Accompagnement Scolaire) en partenariat avec la CAF de l’Ain.

Cette mission a été assurée par des bénévoles qui ont accompagné les enfants dans leur scolarité, ainsi que leurs parents.

Monsieur le Maire propose donc que des bons d’achats soient accordés à ces bénévoles, au pro rata du temps passé dans la structure à l’exercice de ces missions :

- d’une valeur de 250 Euros (pour les services civiques bénéficiant déjà d’une allocation de l’État)
- d’une valeur de 500 Euros pour les autres bénévoles

Il est précisé que ce dispositif est valable sous réserve d’un soutien renouvelé des partenaires financiers de la structure (CAF de l’Ain, etc)

Monsieur le Maire suggère que ces bons soient valables dans les commerces de Nantua et ceux étant affiliés au Pôle de Commerce du Haut-Bugey.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, À L’UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- **APPROUVE** ce dispositif de bons d’achat
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à délivrer ces bons d’achat et à en payer le prix sur présentation par les commerçants du bon utilisé.

Pour : 23	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

REF : BM – N° 2017-66

THÈME : AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES – JEUNESSE

OBJET : ESPACE DE VIE SOCIALE – NOUVEAUX TARIFS À COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la réactualisation des tarifs pour les activités à compter du 1^{er} juillet 2017 pour l’ensemble des activités proposées. Il est précisé que ces tarifs sont proposés en concertation avec l’EVS de Montréal-la-Cluse qui propose de concert les mêmes activités, par un souci de mutualisation des moyens et des ressources.

Espace de Vie Sociale Nantua – TARIFS AU 1^{er} juillet 2017
FAMILLES Nantua ALSH 11/17 ans

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF A L'HEURE	SEANCE AVEC REPAS 8h30 – 17h30 9h	SEANCE MATIN 8h30 – 12h 3h30	SEANCE APRES-MIDI 13h30 – 17h30 4h	SEANCE SANS REPAS 8h30–12h et 13h30–17h30 7h30
QF 1 De 0 à 450€ Aide aux Vacances 8€*	0.80€	0.80€ x 9h = 7.20€ 7.20€ + 3.90€ = 11.10€ 11.10€ – 8€* = 3.10€	0.80 x 3.50 = 2.80€	0.80 x 4h = 3.20€	0.80 x 7.5 = 6€
QF 2 De 451€ à 660€ Aide aux Vacances 6.50€*	0.85€	0.85€ x 9h = 7.65€ 7.65€ + 3.95€ = 11.60€ 11.60€ – 6.50€* = 5.10€	0.85 x 3.50 = 2.97€	0.85 x 4h = 3.40€	0.85 x 7.5 = 6.37€
QF 3 De 661€ à 765€ Aide aux Vacances 5€*	0.90€	0.90€ x 9h = 8.10€ 8.10€ + 3.90€ = 12.00€ 12.00€ – 5€* = 7.10€	0.90 x 3.50 = 3.15€	0.90 x 4h = 3.60€	0.90 x 7.5 = 6.75€
QF 4 De 766€ à	0.95€	0.95€ x 9h = 8.55€ 8.55€ + 3.90€ = 12.60€	0.95 x 3.50 = 3.32€	0.95 x 4h = 3.80€	0.95 x 7.5 = 7.12€

*Aides aux vacances si journée avec repas

Repas (3.90€ à 4.05€ selon QF) - Prestation CAF Bons vacances (VACAF) si repas

Hors Activités à supplément* : (Prestataire extérieur exemple : entrée cinéma ou sortie Accrobranche)

*supplément 2€_ **supplément 6€_ ***supplément 10€_ ****supplément 16€ / commune extérieure +25% du supplément

Espace de Vie Sociale Nantua – TARIFS AU 1^{er} juillet 2017
FAMILLES Extérieures ALSH 11/17ans

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF A L'HEURE	SEANCE AVEC REPAS 8h30 – 17h30 9h	SEANCE MATIN 8h30 – 12h 3h30	SEANCE APRES-MIDI 13h30 – 17h30 4h	SEANCE SANS REPAS 8h30–12h et 13h30–17h30 7h30
-------------------	-----------------	---	------------------------------------	--	--

QF 1 De 0 à 450€ Aide aux Vacances 8€*	1.05€	1.05€ x 9h = 9.45€ 9.45€ + 5.40€ = 14.85€ 14.85€ – 8€* = 6.85€	1.05€ x 3.50h = 3.67€	1.05€ x 4h = 4.20€	1.05€ x 7.5h = 7.87€
QF 2 De 451€ à 660€ Aide aux Vacances 6.50€*	1.10€	1.10€ x 9h = 9.90€ 9.90€ + 5.40€ = 15.30€ 15.30€ – 6.50€* = 8.80€	1.10€ x 3.50h = 3.85€	1.10€ x 4h = 4.40€	1.10€ x 7.5h = 8.25€
QF 3 De 661€ à 765€ Aide aux Vacances 5€*	1.15€	1.15€ x 9h = 10.35€ 10.35€ + 5.40€ = 15.75€ 15.75€ – 5€* = 10.75€	1.15€ x 3.50h = 4.02€	1.15€ x 4h = 4.60€	1.15€ x 7.5h = 8.62€
QF 4 De 766€ à Aide aux Vacances 9€*	1.20€	1.20€ x 9h = 10.80€ 10.80€ + 5.40€ = 16.40€	1.20€ x 3.50h = 4.20€	1.20€ x 4h = 4.80€	1.20€ x 7.5h = 9€

***Aides aux vacances si journée avec repas**

Repas (5.40€)- Prestation CAF Bons vacances (VACAF) si repas

Hors Activités à supplément* : (Prestataire extérieur exemple : entrée cinéma ou sortie Accrobranche)

*supplément 2€_ **supplément 6€_ ***supplément 10€_ ****supplément 16€ / commune extérieur +25% du supplément

Tarifs séjour hiver et séjour été

QF caf	Hiver		ETE	
QF1	265.00€	295.00€	155.00€	185.00€
QF2	295.00€	325.00€	185.00€	215.00€
QF3	335.00€	365.00€	225.00€	255.00€
Tarif Base / hors QF	400.00€	430.00€	290.00€	320.00€
	Nantua	Commune Ext.	Nantua	Commune Ext.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- **APPROUVE** les tarifs ci-dessous présentés, applicables à compter du 1^{er} juillet 2017.

Pour : 23	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

REF : BM – N° 2017-68

THÈME : FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS

OBJET : PASAE 2016-2017 – REVERSEMENT DE SUBVENTIONS PERCUES

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, la Commune dépose avec un certain nombre d'associations, des dossiers de candidature pour obtenir des subventions dans le cadre du Programme Annuel de Soutien au Activités Éducatives.

Ce programme de subventions prévoit le versement des fonds à la Commune qui assure le portage, à sa charge de rétrocéder les sommes aux associations qui ont porté les actions ainsi supportées par les partenaires financiers.

- Sou des Écoles : 600 Euros
- AMEP : 1 400 Euros
- ALFA3A : 200 Euros

Il est précisé en outre que la Commune, en son nom propre, a également déposé des dossiers de subvention et a perçu 500 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- **APPROUVE** le versement des subventions aux associations, tel qu'exposé ci-dessus, au besoin au moyen d'une convention telle que validée par la délibération n°2016-51 du 20 juin 2016.

Pour : 23	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

REF : BM – N° 2017-69

THÈME : AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCE DES COMMUNES – TRANSPORT SCOLAIRE

OBJET : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République¹ (appelée « loi NOTRe ») a modifié profondément l'organisation des transports collectifs en France, notamment en prévoyant, le transfert de compétence en matière de transport scolaire des départements à la région.

S'agissant du transport scolaire des enfants du 1^{er} degré, la loi prévoit qu'une convention de délégation de compétence doit être passée afin que la Commune, seule compétente en la matière, puisse l'exercer, en tant qu'Autorité organisatrice de second rang.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- **APPROUVE** le projet de convention passé avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Pour : 23	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

REF : BM – N° 2017-70

THÈME : DOMAINES ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

OBJET : FORÊT COMMUNALE : BAIL DE CHASSE 2017-2029

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Société de Chasse du Haut-Bugey est titulaire d'un droit au bail de chasse sur tous les communaux de la Ville de Nantua, y compris le lac de Nantua. Le précédent bail arrivant à échéance, il convient de le renouveler pour les mêmes durées habituelles de 4, 8 et 12 années entières et consécutives, à compter du 1er avril 2017, avec faculté de dénonciation à chaque période de 4 ans.

N'ayant rencontré aucune difficulté d'application, Monsieur le Maire propose uniquement, après concertation avec la Société de Chasse du Haut-Bugey, d'y rajouter la mention suivante : « En cas d'organisation d'événements ouverts au public ou de travaux de gestion de la forêt sur le domaine de chasse, la collectivité devra au préalable informer la société de chasse, sans que cette dernière puisse s'y opposer, notamment sur les dates et le périmètre d'intervention. Cette déclaration préalable lui permettra de prendre toutes dispositions dans l'intérêt et la sécurité du public. »

Il est en outre rappelé que ce bail est consenti à titre gratuit en contrepartie de quoi, la Société de Chasse devra détruire les animaux malfaisants ou nuisibles qui pourraient se trouver dans les bois concernés par le présent bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- **APPROUVE** le projet de bail.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit bail.

Pour : 23	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

REF : BM – N° 2017-71

THÈME : FONCTION PUBLIQUE – AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNELS

OBJET : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018 : RECRUTEMENT DES AGENTS
RECENSEURS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- **CRÉE** 9 emplois d'agents recenseurs, pour la période allant de janvier à février 2018.
- **DÉTERMINE** la rémunération comme suit, en tenant compte de l'évolution du SMIC depuis le précédent recensement (2013)
 - o 1,25 Euros par feuille de logement et dossier d'adresse collective remplis
 - o 0,65 Euros par bulletin individuel rempli.
 - o frais forfaitaires de transport : 56,00 Euros
 - o formation : 36 Euros par séance

Pour : 23	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

REF : BM – N° 2017-72

THÈME : FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS

OBJET : AS VTT COLLÈGE LOUIS LUMIÈRE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un élève du Collège Louis Lumière d'Oyonnax s'est distingué et est qualifié pour les championnats de France UNSS VTT qui se sont déroulés près d'Avignon du 30 Mai au 1^{er} juin dernier.

Les frais sont importants pour cet élève de Nantua et sa famille n'était pas en mesure d'assurer le coût de l'hébergement qui s'élevait à 85 Euros. Il est précisé que le coût du transport a été assuré par l'association sportive du collège.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- **APPROUVE** le montant de 85 Euros, en subvention à l'AS du Collège Louis Lumière.

Pour : 23	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Affiché en application de l'article L. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales

Le Maire,


Jean Pierre CARMINATI.

